



Révision rente

Par Jean Luc

Bonjour. Nous avons acheté une maison en viager en novembre 2011. Nous avons pris comme base de calcul le taux d'inflation sur 12 mois à chaque date anniversaire pour la révision de la rente aux débirentiers. Or il semble qu'il aurait fallu plutôt se servir de l'indice des prix à la consommation. Est ce exact? Par ailleurs le site de l'INSEE est très difficile à utiliser pour trouver ces fameux IPC depuis novembre 2011.

Avez vous les réponses?

Merci d'avance